



Communauté de communes du Pays Bilurien

54, rue Nationale - BP 2 - 72440 BOULOIRE

Tél. 02 43 63 12 72 - Fax 02 43 63 12 73 - e-mail ccpbilurien@wanadoo.fr

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : ANNEE 2008

⇒ **Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectifs :**

En vertu de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

Rappel : Le 20 décembre 2005 est créé le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la communauté de communes. Il est décidé :

- de limiter la compétence du service aux opérations de contrôle des installations nouvelles et existantes et au diagnostic du bon fonctionnement et du bon entretien des installations.
- De confier la réalisation de ces contrôles et diagnostics à un prestataire de services. La Lyonnaise des Eaux est choisie suite à appel d'offres.
- La facturation et le suivi administratif du SPANC est assuré par la communauté de communes.

INDICATEURS TECHNIQUES

Indicateurs spécifiques au service public d'assainissement non collectif (arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement) :

⇒ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif : (la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au point B n'étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés au A n'atteint pas 100).

	Valeur atteinte	Valeur à atteindre
A-Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération	20	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	30	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	30
SOUS-TOTAL A	100	100
B-Éléments facultatifs du SPANC		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0	20
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	0	10
SOUS-TOTAL B	0	40
TOTAL GENERAL A + B	100	140

⇒ Installations existantes : diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien des installations (de 2006 à 2008)

Communes	Installations contrôlées	% par rapport au nombre total d'installations d'ANC sur la commune	Dispositifs contrôlés à réhabiliter Priorité 1	En % des installations contrôlées	Dispositifs nécessitant des travaux ou de l'entretien Priorité 2	En % des installations contrôlées	Dispositifs complets ou fonctionnels ou sans impact sur l'environnement Priorité 3	En % des installations contrôlées
Bouloire	139	78%	99	71%	10	7%	30	22%
Coudrecieux	89	61%	57	64%	6	7%	26	29%
Maisoncelles	22	21%	17	77%	0	0%	5	23%
St Mars de Locquenay	36	29%	19	53%	0	0%	17	47%
St Michel de Chavaignes	98	61%	65	66%	9	9%	24	25%
Thorigné sur Dué	72	24%	41	57%	1	1%	30	42%
Tresson	122	59%	78	64%	10	8%	34	28%
Volnay	64	28%	38	60%	6	9%	20	31%
TOTAL	642	44%	414	64%	42	7%	186	29%

29% des installations contrôlées de 2006 à 2008 sont acceptables : dispositifs complets ou fonctionnels ou sans impact sur l'environnement, 64% sont à réhabiliter.

⇒ Installations neuves ou réhabilitées : contrôles de conception et contrôle des travaux

Communes	Contrôles de conception effectués en 2008	Rappel 2007	Rappel 2006	Contrôles de travaux effectués en 2008	Rappel 2007	Rappel 2006
Bouloire	1	10	7	1 (+ 1 contre-visite)	10 (+ 1 contre-visite)	2
Coudrecieux	2	2	1	2	1	4
Maisoncelles	1	3	1	2 (+ 1 contre-visite)	0	1
St Mars de Locquenay	11	6	7	8 (Dont non conforme 1)	5	3
St Michel de Chavaignes	5	1	3	5 (+ 1 contre-visite)	0	2
Thorigné sur Dué	4	5	9	3	5	11 (Dont non conformes 4)
Tresson	5	2	2	3	2	4
Volnay	2	4	1	2	3	3
TOTAL	31	33	31	26	26	30

En 2008, 31 études de filières ont été contrôlées (95 depuis la mise en place du SPANC) et 26 installations suite à des travaux (82 depuis la mise en place du SPANC).

⇒ Taux de conformité des dispositifs d'ANC : (rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service)

263 / 724 = 36,33 %

INDICATEURS FINANCIERS

⇒ Rappel :

- Ce service est soumis, en ce qui concerne son financement, au régime des services publics industriels et commerciaux et donne lieu à des redevances qui ne peuvent être mises à la charge que des usagers.
- Le budget du service doit s'équilibrer en recettes et dépenses.
- Le produit des redevances est affecté exclusivement aux charges du service.
- Les redevances doivent trouver leur contrepartie directe dans les prestations fournies par le service.
- La tarification doit respecter le principe d'égalité des usagers devant le service.

⇒ Les redevances :

Vote du conseil communautaire du 23/02/2006 :

Pour un contrôle de conception d'une installation neuve : 67,21 € TTC

Pour un contrôle de bonne exécution des travaux : 82,51 € TTC

Pour une contre-visite sur le contrôle de bonne exécution d'une installation neuve : 65,63 € TTC

Pour un contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation existante : 60,57 € TTC

⇒ Le compte administratif 2008 :

<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>28 702,78 €</u>
002-Déficit antérieur reporté	15 459,27 €
011-Charges à caractère général	11 729,02€
012-Charges de personnel	1 342,26 €
67-Charges exceptionnelles	172,23 €
<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>27 123,09 €</u>
70-Prestations de service, Redevance	27 122,37€
77-Produits exceptionnels	0,72 €